



## Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

### AVIS A LA POPULATION

Tél. 032 484 94 70  
Email admin@petit-val.ch

# Elections communales

Vu les articles 74 et suivants du règlement d'organisation, le Conseil communal a fixé les élections portant sur le renouvellement des autorités communales, pour la prochaine législature, d'une période de quatre ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, au

**dimanche 27 novembre 2022**

**de 10h00 à 11h00**

**à l'Administration communale à Souboz**

Les ayants droits au vote en matière communale sont invités à procéder aux élections suivantes, par les urnes, selon le système majoritaire :

- **le ou la président(e) des assemblées**
- **le ou la vice-président(e) des assemblées**
- **le maire ou la mairesse**
- **4 membres du conseil communal**

**Les listes des candidats**, établies selon l'article 77 du règlement d'organisation **devront être déposées au Secrétariat communal à Souboz jusqu'au jeudi 13 octobre 2022 à 11h00**. Des listes types sont à disposition au Secrétariat communal et sur le site internet de la Commune : [www.petit-val.ch/1052-autorites-communales-elections-communales-2022](http://www.petit-val.ch/1052-autorites-communales-elections-communales-2022) .

#### **Extrait du Règlement d'organisation :**

- *Les listes de candidats doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats.*
- *Chaque liste de candidats doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.*
- *Une liste de candidats ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.*
- *Chaque liste de candidats doit être signée par au moins 10 électeurs. Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.*
- *Les électeurs ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.*

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 18 décembre 2022 aux mêmes heures et dans le même local.